COMMUNE DE LIGNY-EN-BARROIS

Rapport d'Orientations Budgétaires

dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2022

RF
Prefecture de Bar Le Duc

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

SOMMAIRE

1. *Préambule :* 3
2. *LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, EUROPEEN, NATIONAL ET LOCAL* 3
   - 2.1 Perspective de l'économie mondiale 2022 : une reprise de la croissance possible 3
   - 2.2 L'économie européenne, la plus concernée et la plus soutenue : 4
   - 2.3 Le contexte national : le temps de la reprise 5
   - 2.4 Le projet de Loi de Finances pour 2022 : 6
3. *LA CONJONCTURE LINEENNE* 7
4. *LE CONTEXTE FINANCIER ET LE BUDGET 2022* 8
   - 4.1 Les prévisions de recettes de fonctionnement 9
     - 4.1.1 Chapitre 70- « Produits des services », 9
     - 4.1.2 Chapitre 73 « Impôts et taxes » perçus par la Commune 9
     - 4.1.3 Chapitre 74 « Dotations et participations » perçues par la Commune 11
     - 4.1.4 Synthèse des recettes de fonctionnement 11
   - 4.2 Les prévisions de dépenses de fonctionnement 12
     - 4.2.1 Le chapitre 011 – charges à caractère général 12
     - 4.2.2 Le chapitre 012 – charges de personnel 12
     - 4.2.3 Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante 14
     - 4.2.4 Le chapitre 66 – charges financières 15
     - 4.2.5 Le chapitre 67 – charges exceptionnelles 15
     - 4.2.6 Synthèse des dépenses de fonctionnement 15
   - 4.3 L'endettement de la commune 15
   - 4.4 Les orientations d'investissement pour 2022 16

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

1. Préambule :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions) ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est également transmis au Président de la Communauté de Communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022. Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent.

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, EUROPEEN, NATIONAL ET LOCAL

2.1 Perspective de l'économie mondiale 2022 : une reprise de la croissance possible

L'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires. Du côté économique, la chute d'activité initialement prévue par le FMI à 4,9 % pour l'année 2020 n'aura finalement été que de 3,2 % grâce aux soutiens publics massifs, tant budgétaires que monétaires, et à une reprise particulièrement vigoureuse lors des périodes de déconfinement.

RF
Propriété de la Commune
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/05/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. La perte de PIB qui restera alors par rapport aux niveaux attendus avant crise contrera au moins à court terme les forces inflationnistes, les capacités de production ayant été préservées durant la récession au prix d'une hausse de l'endettement public et privé.

Des déséquilibres majeurs se sont formés ou plutôt accentués au cours de la crise sanitaire, dont le choc a été absorbé pour l'essentiel par le secteur public. Les ménages ont constitué un important stock d'épargne, que seule une portion congrue sera réinjectée dans la demande.

L'endettement public a fortement progressé, comme celui des entreprises, ces dernières ayant en contrepartie accumulé des liquidités qui pourraient fondre rapidement.

Les mécanismes économiques de restauration, même partielle, des bilans privés et publics conduiront à un **ralentissement de la dépense en 2022** un peu partout dans le monde. En conséquence, la croissance mondiale ralentirait à 4,4% après 5,8% en 2021.

En 2022, **le PIB mondial serait inférieur de 3%** au niveau attendu avant la crise Covid, en prolongeant sur 2020-22 le rythme tendanciel observé de 2010 à 2019. Fin 2022, **la croissance reviendrait** au voisinage de ce rythme tendanciel de **3,3%,** voire un peu en dessous.

2.2 L'économie européenne, la plus concernée et la plus soutenue :

La Commission européenne relève ses prévisions de croissance pour la zone euro : après la forte récession de 2020, l'économie européenne devrait nettement rebondir en 2021 et en 2022 pour retrouver son niveau d'avant-crise d'ici à la fin 2022, portée par les campagnes de vaccinations et la levée progressive des restrictions.

Selon les prévisions économiques du printemps 2021 de la Commission européenne, l'économie de l'UE connaîtra une croissance de 4,2% en 2021 et de 4,4 % en 2022 après la récession historique de 2020 (-6,1% dans l'UE, -6,6% en zone euro).

Tous les États devraient voir leur activité économique revenir au niveau d'avant la crise d'ici à la fin de 2022, mais à des rythmes disparates.

L'Allemagne y parviendrait dès la fin de 2021, la France au début de 2022, l'Italie fin 2022. En 2021, l'Espagne (+5,9%) et la France (+5,7%, puis +4,2% en 2022), particulièrement touchées par la crise en 2020, afficheraient les taux de croissance les plus élevés. La croissance italienne s'élèverait à 4,2%. Le rebond serait plus léger en Allemagne (+3,4%) et aux Pays-Bas (2,3%), dont les économies avaient mieux résisté en 2020.

La Commission anticipe un "pic de la dette publique en 2021".

RF
Préfecture de Bar-le-Duc
Contrôle de légalité
Date de réception : 24/03/2022 08:00:00
055-215502915-20220222-2022_016-DE

• Le déficit public devrait augmenter légèrement en 2021 pour s'établir à 7,5% du PIB dans l'UE et 8% du PIB en zone euro (8,5% en 2021 et 4,7% en 2022 en France).

Tous les Etats membres, sauf le Danemark et le Luxembourg, afficheront un déficit supérieur à 3% du PIB en 2021.

• La dette publique atteindra 102,4% du PIB en zone euro, puis 100,8% en 2022.

Le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro.

Un important plan de relance, « Next Generation EU », a été validé en décembre 2020 par les états membres de l'UE pour soutenir l'investissement (750 milliards d'euros de prêts et subventions). De son côté, la BCE a multiplié les plans d'urgence pour alimenter les banques en liquidités et a maintenu sa politique monétaire accommodante, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par le déficit public.

2.3 Le contexte national : le temps de la reprise

L'année 2022 devrait se caractériser par un retour à la normale sur le plan sanitaire.

Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ». Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Une baisse du déficit public engagée dès 2021.

Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB.

En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décrue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

RF
Préfecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

Une Inflation à 1,5 %

Selon la Banque de France la poussée actuelle de l'inflation n'est que temporaire en France et dans la zone euro et s'explique par un phénomène de rattrapage après le choc économique de 2020.

Un taux de chômage en légère progression :

La baisse du chômage et les fortes créations d'emploi enregistrées depuis le début de l'année ne se poursuivront pas au même rythme en 2022. Dans la foulée de la dernière prévision de l'Insee, qui table sur un reflux du taux de chômage à 7,6% au troisième trimestre 2021, l'Observatoire français des conjonctures économiques note un rebond "spectaculaire" de l'emploi salarié depuis le début de l'année, avec 438.000 emplois créés au premier semestre 2021.

Selon l'OFCE, le taux de chômage devrait donc atteindre 7,8% de la population active fin 2021, avant de remonter à 8% en 2022. La levée des mesures sanitaires et les créations d'emplois se traduiraient par un retour progressif sur le marché du travail de personnes ayant basculé dans l'inactivité durant la crise sanitaire, soit 90.000 personnes.

2.4 Le projet de Loi de Finances pour 2022 :

Le PLF pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur et s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance », destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti-crise » de 2021 (allégement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 27 milliards d'euros. Seule évolution, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le PLF devrait également contenir des mesures d'ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation.

Une réforme des indicateurs financiers sera également initiée qui sera prise en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal, comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)… Cette réforme est rendue nécessaire par la réforme de la fiscalité

RF
Préfecture de Bar-le-Duc
Contrôle de légalité
Transmission reçue le PER: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation et la création d'un nouveau panier de ressources pour la compenser.

Pour rappel concernant la suppression de la Taxe d'Habitation :

En 2020 a été introduit le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour la population la plus modeste : 80% des ménages ne payaient plus rien au titre de cet impôt. L'exonération progressive des foyers les plus « aisés » se poursuivra pour atteindre, en 2022, 65% sur les résidences principales.

Pour rappel, ces suppressions ne concernent pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui continueront d'être taxés en 2022 au titre de la TH puis à partir de 2023 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est également conservée.

3. LA CONJONCTURE LINEENNE

LE TERRITOIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

- L'opération programmée de l'habitat-renouvellement urbain lancée en 2021 est en cours, l'association SOLIHA est désignée en tant qu'opérateur
- L'opération de revitalisation du territoire, particulièrement sur les centres de Bar Le Duc et Ligny en Barrois, est opérationnelle et sera actualisée cette année pour affiner les projets
- Lancement fin 2021 d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une foncière de revitalisation, en phase de diagnostic
- Révision des PLU en PLUI, en cours d'élaboration
- SAVE TECH, installation bâtiment anciennement Cabanes sur la zone de Velaines
- Réhabilitation Friches SODETAL
- Contournement de la RN135 pour début 2023
- CIGEO avec l'avis favorable de la DUP et la réhabilitation de la ligne 2700 de la SNCF
- Extension foncière de l'entreprise EVOBUS et nécessité de déplacement de l'accueil des gens du voyage

NOTRE COMMUNE :

- Travail sur les cellules commerciales, acquisition foncière via l'EPFGE
- Agrandissement du Drive E. LECLERC
- Installation du Centre Educatif Renforcé (CER) par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, l'Adolescence et pour Adultes (AMSEAA)
- Travail sur le bâti neuf en raison de la tension sur le marché de l'immobilier qui est très tendu actuellement

Ouvertures et créations en 2021 :

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

- Composée de 3 associés, la SARL « La Boîte aux Trésors » a ouvert son épicerie alimentaire-quincaillerie au 14 rue Leroux à compter du 1er mars 2021 ;

- Mélanie METOR a ouvert son magasin « Au P'tit bonheur la chance » au 19 place de la République à compter du 15 mars 2021 ;
- Serdar UZUN a ouvert sa restauration rapide « L'atelier du Barrois » au 5 rue Leroux à compter du 04 mai 2021 ;
- Sunshine HUTIN a ouvert sa restauration rapide « RS Tacos » au 23 rue Leroux à compter du 17 août 2021.

Reprises et changements de propriétaires en 2021 :

- Au niveau des cellules commerciales plusieurs affaires sont en cours.

Fermetures en 2021 :

- En janvier, Mathieu PERIN a fermé son magasin « Cycles du Barrois » situé au 137 rue Leroux ;
- Au 27 mars 2021, Eva GUILLAUME a fermé son institut « Eva'sion » situé au 31 rue Leroux ;
- Au 2 avril 2021, Francis VIEH a fermé son entreprise « SARL Vieh Création » située rue Beauséjour ;
- Au 24 avril 2021, Vanessa TILMONT a fermé son salon de coiffure « Exclusif » situé au 6 place de la République ;
- En novembre 2021, la banque-assurance « Crédit Lyonnais » a fermé son agence située au 1 rue Leroux ;
- Au 15 décembre 2021, Nicole HERBE a fermé son magasin « Mod 'Enfant » situé au 22 rue Leroux.

4. LE CONTEXTE FINANCIER ET LE BUDGET 2022

La situation financière de la commune est particulièrement tendue, l'autofinancement se dégrade d'année en année, sous l'effet de la diminution des produits de fonctionnements, partiellement compensée par la maîtrise des charges. L'endettement est à un niveau très correct (1.485 M€) dont il faudrait moins de 8 ans (en 2021) pour rembourser l'encours (seuil d'alerte 12 ans >> voir paragraphe 4.3) mais mobilisant notre capacité d'autofinancement des investissements.

Toutefois, la commune a anticipé cette situation depuis plusieurs années déjà par la mise en œuvre d'un plan d'actions de redressement, sur le mandat précédent, pour rétablir les marges financières, en limitant notamment ses investissements, afin de pouvoir assumer les investissements définis dans le cadre du présent mandat dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », en dégageant de nouvelles marges de manœuvre indispensables, permettant un juste recours à l'emprunt grâce à une épargne brute suffisante pour couvrir le remboursement de la dette et permettre d'investir.

Les orientations budgétaires 2022 s'inscriront donc dans un contexte de sortie de crise nationale mais avec des aléas majeurs concernant notamment l'évolution de la pandémie et le comportement des acteurs économiques.

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215501015-20220222-2022_016-DE

Elles ont été élaborées sur la base d'une estimation prudente des recettes et d'une évaluation sincère et totale des dépenses de fonctionnement.

Elles dessinent une feuille de route qui vise à rétablir une situation financière acceptable tout en déployant le programme municipal.

4.1 Les prévisions de recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature et sont impactées notamment par les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des tarifs des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts locaux, les évolutions structurelles des dotations de l'Etat.

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales. En 2021, celles-ci représentent 58.10% des recettes de fonctionnement, les dotations et participations représentant 33.09% et les 8.81% restant proviennent des produits des services, des loyers et de remboursements (personnel, sinistres).

4.1.1 Chapitre 70- « Produits des services »,

Les recettes budgétées à ce chapitre correspondent aux redevances prélevées sur les usagers pour l'utilisation de certains services publics. Leur montant varie en fonction des tarifs fixés par la municipalité et de la fréquentation des usagers.

Les effets de la crise sanitaire avaient affecté en 2020 et 2021 les recettes issues de l'exploitation des services publics municipaux, notamment concernant les services publics périscolaires.

Des prévisions prudentes de reprise de l'activité de certains services municipaux seront intégrées aux estimations de recettes attendues au chapitre 70 pour l'année 2022.

Dans une perspective d'optimisation des recettes, il est réalisées de prestations par certains services au profit de communes voisines : balayage mécanisé de la voirie.

Recettes 2021 : 136 174.70 € (avec quelques reliquats 2020)

Prévisions 2022 : 133 800 €

4.1.2 Chapitre 73 « Impôts et taxes » perçus par la Commune

Les évolutions suivantes seront à prendre en compte :

o **Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition :**

En 2022, l'augmentation des bases d'imposition sera de 3.40%, le produit fiscal devrait s'élever, à taux constant, à 1 790 000 € (dont 1 395 000 € de contributions directes et 395 000 € d'allocations de compensations).

o **La réforme de la taxe d'habitation se poursuit :**

En compensation de la suppression de la TH, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

RF
Préfecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/03/2022
055-215500015-20220221-2022_026_DE

A noter que la suppression de la taxe d'habitation, votée lors de la loi de finances 2020, ainsi que la réforme des valeurs locatives des locaux industriels modifient le

calcul des indicateurs financiers. Pour éviter les effets de bords, une réforme des indicateurs financiers sera prise en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)…

Impôts locaux	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases prévisionelles 2021	Bases 2022 estimées	Taux actuel	Produit attendu
TH	3 565 210	3 660 353					
évolution TH	-0,55%	2,67%					
TFPB	4 950 877	5 043 709	5 127 604	3 977 000	4 112 218	49,22%	2 024 034
évolution TFPB	1,47%	1,88%	1,66%	-22,44%	3,40%		
TFPNB	34 626	36 010	36 252	36 400	37 638	53,50%	20 136
évolution TFPNB	0,89%	4,00%	0,67%	0,41%	3,40%		
Total	8 550 713	8 740 072	5 163 856	4 013 400	4 149 856		2 044 170
évolution Bases totales	0,61%	2,21%	-40,92%	-22,28%	3,40%		
Revalorisation annuelle	1,20%	2,20%	1,20%	0,90% TH 1,20% TF	3,40%		
Produits impôts locaux (contributions et compensations)	1 789 225	1 829 155	1 845 144	1 733 784			
Evolution du produit	1,07%	2,23%	0,87%	-6,04%			n-1
				Autres taxes		TH	18 367
				Allocation compensatrices et DCRTP			396 662
				FNGIR			4 110
				Contribution coef. Correcteur			-669 699
						3,45%	1 793 610

o **Stabilité de l'Attribution de compensation :**

Versées par la Communauté d'Agglomération, son montant restera stable en 2022, pour un montant total de 596 633.86 €, mais toujours dans l'attente des travaux en retard de la CLECT.

o **Stabilité prévisible des recettes issues de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :**

Cette prévision est rendue possible par une estimation des transactions à venir fondée sur le recensement des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), déclaration préalable obligatoire à la vente de tout bien immobilier pour les propriétaires. Mais le stock des biens susceptibles d'être cédés s'épuise rapidement, recette estimée aux environs de 25 000 €.

o **Taxe sur la consommation finale d'électricité :**

Recette relativement stable ces dernières années, l'augmentation des tarifs risque d'avoir un impact sur la consommation, recette estimée aux environs de 65 000 €.

RECETTES fiscales (en €)	Colonne1	CA 2019	CA 2020	Evolution CA 20/CA 19 en %	2021	2022
TOTAL des Recettes Fiscales	4 353 526	2 609 610	2 585 278	-0,93%	2 481 982	2 478 553
Evolution annuelle			-0,93%		-4,00%	-0,14%
Détail :						
Contributions directes		1 740 059	1 754 477	0,83%	1 337 122	1 395 000
Autres impôts locaux		2 620	960	-63,36%	2 185	0
Compensations des exonérations		89 096	90 667	1,76%	396 662	395 000
Attribution de compensation		628 675	596 634	-5,10%	596 634	546 634
FNGIR		4 110	4 110	0,00%	4 110	4 110
FPRIC		42 090	43 828	4,13%	45 172	40 000
Droits place et stationnement (forains, marché, taxis)		13 556	0	-100,00%	0	6 000
Taxe sur la consommation d'électricité		67 995	65 430	-3,77%	68 060	66 810
Taxe additionnelle aux droits de mutation		21 409	29 172	36,26%	32 037	25 000

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

A noter que l'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés.

Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national.

C'est le cas de Ligny-en-Barrois, en 2020 (donnée 2021 non encore disponible) cet indicateur est évalué à 1,351192 (effort fiscal moyen de notre strate : 1.120148). La commune exerce donc une pression fiscale élevée sur ses administrés. Le levier fiscal est donc difficile à activer pour dégager de nouvelles marges de manœuvre.

4.1.3 Chapitre 74 « Dotations et participations » perçues par la Commune

Ce chapitre devrait présenter une stabilité (-0.054%) par rapport au montant prévu en 2021, soit - 601€. L'inconnue est : comment va évoluer la compensation de l'Etat concernant la taxe foncière des locaux industriels ?

- **Evolution du Chapitre 74 :**

Chapitre 74	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022	écart /2021	évolution 21-22
Montant Chapitre 74	878 084 €	878 119 €	1 188 281 €	1 187 680 €	-601 €	-0,05%

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Pour 2022, le montant de la dotation forfaitaire devrait être en légère diminution (-10 500€. Les autres dotations resteront stables.

(en €)	2019	2020	2021	Prévision 2022	2023	2024
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	727 620	726 970	730 522	719 960	718 380	716 908
évolution		-0,09%	0,49%	-1,45%	-0,22%	-0,20%
Dont Dotation Forfaitaire	480 955	472 771	466 374	458 123	448 960	441 960
Dont Contribution redressement FP	0	0	0	0	0	0
Dont écrêtment	-6 697	-5 523	-7 202	-7 703	-6 000	-6 000
Dont part dynamique population	-1 487	-874	-1 049	-1 460	-1 000	-1 000
Dont Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	240 786	243 720	252 752	252 000	257 040	262 181
Dont Dotation Nationale de Péréquatio (DNP)	14 063	16 876	19 647	19 000	19 380	19 768

4.1.4 Synthèse des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	2022
TOTAL des Recettes de Fonctionnement	3 671 085	3 578 111	3 590 691	3 336 165
Evolution annuelle		-2,53%	0,35%	-7,09%
Evolution moyenne				
chapitre 70 - Produits des services	145 834	108 822	136 175	133 800
chapitre 73 - Impôts et taxes	2 520 778	2 495 354	2 086 249	1 934 535
chapitre 74 - Dotations, subventions	878 084	878 119	1 188 281	1 187 680
chapitre 75 - Autres produits de gestion	42 242	44 673	53 646	35 150
chapitre 76 - Produits financiers	0	0	0	0
chapitre 77 - Produits exceptionnels	24 046	6 964	6 105	10 000
chapitre 013 - Atténuations de charges	60 102	44 179	120 235	35 000

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

4.2 Les prévisions de dépenses de fonctionnement

Pour atteindre les objectifs assignés, le montant global des dépenses de fonctionnement, devront être stable par rapport au BP 2021, afin d'être au plus proche de la prospective budgétaire présentée lors du DOB 2021.

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CAA 2021	Estimation BP 2022	Evolution BP2022/Budget2021 en %	Evolution BP2022/CAA2021 en %
TOTAL des DRF	3 142 025	2 928 605	3 573 359	3 051 370	3 473 146	-2,80%	13,82%
Charges à caractère général - chapitre 011	886 958	796 722	1 089 975	889 200	1 094 880	0,45%	23,13%
Charges de personnel - 012	1 926 159	1 819 999	1 997 590	1 850 312	1 980 930	-0,83%	7,06%
Autres charges de gestion courante - 65	255 036	245 102	358 078	255 153	281 386	-21,42%	10,28%
Charges financières - 66	73 125	64 776	57 450	56 189	48 450	-15,67%	-13,77%
Charges exceptionnelle - 67	747	2 006	70 266	516	67 500	-3,94%	NS
Evolution en % des DRF		-6,79%		4,19%	-2,80%		

4.2.1 Le chapitre 011 – charges à caractère général

Le chapitre 011 marque une stabilité malgré les éléments suivants :

- Reprise de l'activité à la suite de la crise sanitaire
- Reprise de l'inflation avec augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des contrats de maintenance
- Volonté de maîtriser nos charges avec toujours notre objectif de dépenses comprises entre 850 et 900 K€.

4.2.2 Le chapitre 012 – charges de personnel

Le Chapitre 012 devrait présenter une diminution contenue à -0.83% par rapport au BP 2021. La masse salariale est maîtrisée et a connu une diminution aux comptes administratifs 2020 et 2021 en raison des départs et de la difficulté de recrutement sur des postes clés.

La situation administrative de la ville de Ligny-en-Barrois en nombre d'ETP au 1er janvier s'établit comme suit :

2022	Catégorie								
	A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	1	1	1	1	36	33,90	0	38	35,90
Non titulaires	1	1	1	1	2	1,6	0	4	3,60
Non permanents	0	0	0	0	1	0,90	0	1	0,90
TOTAL	2	2	2	2	39	36,40	0	43	40,40
Variation	0	0	-3	-3	0	0,00	0	-3	-3,00

RF
Prefecture de Bar-Le-Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de la RF : 22/02/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

En prévision, les effectifs resteront stables en 2022 lorsque les postes à pourvoir le seront.

Rappel du contexte budgétaire 2021 :

> Masse salariale inscrite au budget primitif 2021 : 1 997 590 €. Des économies importantes ont été réalisées du fait des départs dont les remplacements n'ont pas pu être effectués rapidement (DGS, technicien, informaticien). Les dépenses s'établissent donc à 1 850 312 €.

Il ne s'agit en aucun cas d'économies pérennes mais des temporisations liées aux difficultés de recrutement qui retardent les dates d'arrivée.

- **Prévisions 2022 : estimation à 1 980 930 €**

o Le PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) va permettre une revalorisation des carrières des agents de catégorie C estimée à 10 000 €

o Le GVT (glissement, vieillissement, technicité) est estimé à 17 000€ (avancements d'échelon, de grade et promotions internes).

L'orientation budgétaire fixe la progression pour l'exercice 2022 à +7.06% de la masse salariale du personnel communal par rapport au Compte Administratif Anticipé 2021.

- **Evolution prévisionnelle des effectifs**

Cette augmentation tient compte :

- de l'absence de DGS de juillet à décembre. Son remplacement était prévu à partir de mi-mars mais sera à nouveau repoussé ;
- du remplacement d'un agent au CTM, en cours de recrutement ;
- du remplacement du responsable de l'accueil/Etat-civil dont l'arrivée est prévue début avril ;
- du remplacement du chauffeur de la balayeuse qui nous quitte à compter de début mars ;
- de la suppression pour 2022 du poste d'informaticien par un contrat auprès d'un prestataire extérieur
- du remplacement d'un agent de Police Municipale

- <u>Départs 2021 :</u>

- Marianne CALVO : service accueil/état-civil
- Stéphanie ADAM-PERON : Directrice Générale des Services
- Frédéric LEPRUN : services techniques
- Ahmad DIRANI : service informatique
- Virginie RAPPENNE : service Police Municipale
- Martine RIGAULT : service entretien des bâtiments
- Marie-France MALINGREY : service secrétariat général

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

- Arrivées 2021 :

- Cécile MAROTTE : service Accueil/Etat-civil
- Jean-Fabien LAMBERT : agent de surveillance de la voie publique au service Police Municipale
- Florence PRONER : service entretien des bâtiments

	CHARGES DE PERSONNEL					
		Prévu en 2020	Réalisé en 2020	Prévu en 2021	Réalisé en 2021	Prévu en 2022
	Remunerations					
6218	Personnel extérieur (Traitement d'union, CLEM, CIAS, CUCS)	83 050,00 €	55 711,94 €	97 250,00 €	92 368,68 €	60 500,00 €
6411	Personnel titulaire	1 184 200,00 €	1 168 024,87 €	1 111 600,00 €	1 047 774,11 €	1 076 800,00 €
6413	Personnel non titulaire	95 100,00 €	27 480,94 €	136 200,00 €	104 626,95 €	186 200,00 €
6416	Emplois insertion	- €	- €	5 400,00 €	5 596,50 €	- €
	SOUS TOTAL 1	**1 362 350,00 €**	**1 251 217,75 €**	**1 350 450,00 €**	**1 250 366,24 €**	**1 323 500,00 €**
		Pré20/Réa19	Réa20/Réa19	Pré21/Réa20	Réa21/Réa20	Pré22/Réa21
		5,77%	-2,86%	7,93%	-0,07%	5,85%
	Charges					
633	CNFPT/CDG/FNAL/TRANSPORT	43 560,00 €	38 309,20 €	43 560,00 €	39 056,52 €	44 230,00 €
6451	URSSAF	195 300,00 €	172 795,89 €	199 700,00 €	180 852,76 €	212 100,00 €
6453	Retraite	337 600,00 €	306 592,67 €	282 560,00 €	266 326,53 €	281 700,00 €
6454	ASSEDIC	3 900,00 €	1 112,98 €	6 200,00 €	4 473,37 €	7 600,00 €
6455	Assur.régime particulier	80 900,00 €	76 907,24 €	80 900,00 €	82 282,47 €	77 000,00 €
6456	F.N.C. Supplément familial	1 000,00 €	3 405,00 €	4 100,00 €	4 182,00 €	5 100,00 €
6458	Cotis. Aux autres organismes sociaux	18 300,00 €	13 685,31 €	18 400,00 €	12 900,26 €	17 700,00 €
6475	Médecine travail, pharmacie	3 000,00 €	547,00 €	2 320,00 €	3 118,00 €	3 000,00 €
6478	Part.vacances/Chèques déjeuner	9 400,00 €	8 821,89 €	9 400,00 €	6 753,89 €	9 000,00 €
	SOUS TOTAL 2	**692 960,00 €**	**622 177,18 €**	**647 140,00 €**	**599 945,80 €**	**657 430,00 €**
		14,34%	2,66%	4,01%	-3,57%	9,58%
	Total Dépenses	**2 055 310,00 €**	**1 873 394,93 €**	**1 997 590,00 €**	**1 850 312,04 €**	**1 980 930,00 €**
		8,51%	-1,09%	6,63%	-1,23%	7,06%
	Recettes					
6419	Remb.rémunération personnel	25 000,00 €	44 179,45 €	66 500,00 €	120 235,10 €	35 000,00 €
	Total recettes	**25 000,00 €**	**44 179,45 €**	**66 500,00 €**	**120 235,10 €**	**35 000,00 €**
		-10,78%	57,66%	50,52%	172,15%	-70,89%
	Bilan charges personnel	**2 030 310,00 €**	**1 829 215,48 €**	**1 931 090,00 €**	**1 730 076,94 €**	**1 945 930,00 €**
		8,80%	-1,98%	5,57%	-5,42%	12,48%

4.2.3 Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante

- **Les indemnités, frais de missions et formation des élus :**

  - 2021 : 105 044.07 € réalisés sur 109 200 € prévus au budget
  - 2022 : prévision fixée à 103 800 €
  - soit – 4.95% par rapport au budget précédent

- **Contingents et participations obligatoires :**

  - Cela concerne exclusivement le contrat d'association avec l'école privée Notre Dame des Vertus
  - 2021 : 24 901.34 € réalisés sur 23 184 € prévus au budget
  - 2022 : prévision fixée à 32 517 € en fonction des évolutions de la loi « Blanquer »
  - soit + 40.26% par rapport au budget précédent

- **Subventions au budget Caisse des Ecoles et associations :**

  - 2021 : 124 727 € réalisés sur 131 602 € prévus au budget
  - 2022 : prévision fixée à 144 069 €
  - soit + 9.47% par rapport au budget précédent

RF
Préfecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 22/02/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

4.2.4 *Le chapitre 66 – charges financières*

Il n'a pas été contracté de nouvel emprunt en 2021.

- 2021 : 56 189.20 € réalisés sur 57 450.04 € prévus au budget
- 2022 : prévision fixée à 48 450.04 €
- soit – 15.67% par rapport au budget précédent

4.2.5 *Le chapitre 67 – charges exceptionnelles*

Les écritures de régularisation en lien avec la trésorerie n'ont pas été effectuées et sont reprogrammées sur 2022.

- 2021 : 515.52 € réalisés sur 70 266.17 € prévus au budget
- 2022 : prévision fixée à 67 500 €
- soit – 3.94% par rapport au budget précédent

4.2.6 *Synthèse des dépenses de fonctionnement*

Au vu de ces éléments, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de de moins de 5% en 2022.

Charges de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	estimation 2022
TOTAL des Dépenses de fonctionnement	3 142 026	2 928 605	3 051 370	3 210 766
Evolution annuelle		-6,79%	4,19%	5,22%
Evolution moyenne				
Charges à caractère général - chapitre 011	886 958	796 722	889 200	900 000
Charges de personnel - 012	1 926 159	1 819 999	1 850 312	1 980 930
Autres charges de gestion courante - 65	255 036	245 102	255 153	281 386
Charges financières - 66	73 125	64 776	56 189	48 450
Charges exceptionnelles - 67	747	2 006	516	0

4.3 L'endettement de la commune

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 s'établit à 1 484 613.86 euros. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021. Pour l'année 2022, l'annuité en capital devrait s'élever à 304 523.99 € (hors Intérêts Courus Non Echus (ICNE)).

Pour 2022, 250 000 à 300 000 € d'emprunt pourront être nécessaire afin de financer les investissements programmés.

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

Dette	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	2 086 155	1 862 300	1 735 124	1 484 614
Montant emprunté	0	100 000	0	0
Capital de la dette	223 855	227 176	250 510	254 182
Intérêts de la dette	75 617	67 340	58 739	50 342
Annuité de la dette	299 472	294 516	309 249	304 524
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	57,26%	52,05%	48,32%	44,05%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	8,22%	8,23%	8,61%	9,04%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	3,46	2,61	2,91	

Le délai de désendettement est le nombre d'année nécessaires à la commune pour honorer sa dette si elle consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette :

- + de 15 ans : situation critique
- de 12 à 15 ans : zone de danger
- de 8 à 11 ans : situation correcte mais à surveiller
- - de 8 ans : situation saine

- **Les caractéristiques de la dette au 1er janvier 2022**

- Durée de vie résiduelle moyenne : 5 ans et 8 mois
- Annuité/recettes de fonctionnement : 9.04 %
- Encours /recettes de fonctionnement : 44.05 % (seuil critique : 104%)
- Intérêts /dépenses de fonctionnement : 1.30 %

4.4 Les orientations d'investissement pour 2022

Après un mandat qui a permis de désendetter la commune, des investissements importants vont être lancés.

Pour que l'épargne brute couvre intégralement le remboursement du capital des emprunts, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour réduire nos dépenses de fonctionnement et mobiliser les leviers pour augmenter nos recettes de fonctionnement.

Au-delà des recettes d'investissement affectées (FCTVA, amendes de police, subventions, taxe d'aménagement et cessions immobilières), le recours à l'emprunt sera limité au maximum pour financer les investissements.

- **Le programme annuel d'Investissement pour 2022**

Le programme d'investissement pour 2022, devrait atteindre 4 419 045 €.

Les projets urgents, porteurs d'économies de fonctionnement et les mieux subventionnés seront également priorisés.

Une réflexion est engagée pour analyser le patrimoine de la Ville, dans une logique de revente en lien avec les projets, pour dégager de nouvelles marges de manœuvre.

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/09/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE

Les projets identifiés :

Dépenses d'investissement en €	Prévision 2022	Observations
Subventions pour ravallement de façades/OPAH RU ORT	46 250 €	
Nouveau stade municipal	2 970 000 €	financement à 100% prévu
Projet Centre Bourg : rue Leroux	500 000 €	financement à 80% prévu
Travaux de voirie	308 300 €	financement à 80% prévu
Equipements de voirie (signalisation, éclairage publique, défense incendie)	61 890 €	rechercher le maximum de subventions possibles notamment pour l'éclairage public et la défense incendie (40% minimum)
Matériel et outillage technique	45 355 €	dont 25 000 € pour une nouvelle tondeuse
Matériel de transport	62 000 €	dont 60 000 € pour un camion
Matériel informatique	51 500 €	
Equipements divers	32 050 €	dont 21 000 € de vidéo surveillance
Projet regroupement scolaire	320 000 €	Assistance à maîtrise d'ouvrage, financement à 80% prévu
Terrains et bâtiments	21 700 €	
TOTAL 1	**4 419 045 €**	
Restes à réaliser n-1	655 012 €	
Remboursement capital des emprunts	254 600 €	
Opérations d'ordre	12 000 €	
TOTAL	**5 340 657 €**	

- **Le financement du programme annuel d'Investissement pour 2022**

Recettes d'investissement en €	Prévision 2022	Observations
Subventions	2 710 850 €	
FCTVA	90 000 €	sur les dépenses réalisées en 2021
Taxe d'aménagement et divers	5 450 €	
Cessions immobilières	538 000 €	
TOTAL 1	**3 344 300 €**	
Restes à réaliser n-1	519 580 €	
Autofinancement prévu	293 077 €	
Amortissements	270 000 €	
Résultats antérieurs	613 700 €	
TOTAL 2	**5 040 657 €**	
EMPRUNT	300 000 €	
TOTAL	**5 340 657 €**	

Notre projet reste en droite ligne de notre programme de campagne, soit la déclinaison de l'ORT décrit à travers nos différents engagements que ce soit OPAH-RU et ORT couronné par l'obtention du Label Petite ville de demain, une reconnaissance incontestable de l'Etat dans notre volonté de donner à Ligny-en-Barrois un nouveau souffle nécessaire pour demain.

RF
Prefecture de Bar Le Duc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2022
055-215502915-20220222-2022_016-DE